

Eneco Soleil & Vent Flex



Carte tarifaire janvier 2022 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte pour petites consommations professionnelles en Belgique.

Tous les prix sont hors TVA

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)

+

CONSOMMATION (€cent / kWh)				
Compteur simple	Compte	Compteur excl. nuit		
	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES		
23,38	23,46	23,32	23,32	
0,1 X BELPEX-RLP + 1,924	0,1 X BELPEX-RLP + 2,005	0,1 X BELPEX-RLP + 1,859	0,1 X BELPEX-RLP + 1,859	

Tarif trimestriel
Formule tarifaire

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS ÉLECTRICITÉ : Utilisation de réseaux de distribution et de transport

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

(montaines verses a votre gestionnaire de reseau)								
Gestionnaire de réseau	Frais de distribution (€cent/kWh)				Frais de transport	Coût de distribution fixe	Tarif prosumer (1)	
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit	(€cent / kWh)	(€ / an)	(€ / kVA / an)	
AIEG	5,96	6,26	4,78	4,17	3,62	22,07	55,73	
AIESH	9,78	10,07	6,50	5,57	3,62	15,06	71,36	
FLUVIUS (GASELWEST)	12,39	12,39	9,63	5,99	2,44	11,27	92,91	
FLUVIUS ANTWERPEN	8,25	8,25	6,34	4,11	2,27	11,27	65,52	
FLUVIUS (IMEWO)	9,67	9,67	7,36	4,84	2,37	11,27	74,75	
FLUVIUS LIMBURG	7,47	7,47	5,98	3,75	2,13	11,27	59,71	
FLUVIUS WEST	7,95	7,95	6,13	4,00	2,15	11,27	62,84	
FLUVIUS (INTERGEM)	9,13	9,13	7,07	4,53	2,31	11,27	71,28	
FLUVIUS (IVEKA)	10,91	10,91	8,68	5,14	2,37	11,27	81,81	
FLUVIUS (IVERLEK)	9,91	9,91	7,59	4,93	2,28	11,27	75,90	
ORES (Brabant Wallon)	7,93	8,43	4,71	3,79	3,62	13,06	65,48	
ORES (Est)	10,73	11,46	6,47	5,18	3,62	13,06	82,14	
ORES (Hainaut électricité)	8,79	9,27	5,74	4,84	3,62	13,06	70,64	
ORES (Luxembourg)	9,40	10,02	5,60	4,46	3,62	13,06	74,62	
ORES (Mouscron)	8,06	8,57	4,92	3,97	3,62	13,06	65,84	
ORES (Namur)	9,21	9,78	5,58	4,54	3,62	13,06	72,86	
ORES (Verviers)	10,76	11,40	6,81	5,63	3,62	13,06	81,64	
FLUVIUS (PBE)	8,69	8,69	6,60	4,77	2,32	11,27	68,77	
REGIE DE WAVRE	9,61	10,15	8,01	8,01	3,62	17,51	75,00	
SIBELGA(*)	7,04	7,04	5,14	5,14	1,20	10,26	-	
FLUVIUS (SIBELGAS)	10,21	10,21	7,88	5,13	2,45	11,27	78,99	
TECTEO	8,17	9,14	4,87	4,20	3,62	22,77	63,69	

L'électricité produite se compose à 100 % d'électricité verte issue d'éoliennes et de panneaux solaires d'un parc de production belge. Enceo Soleil & Vent Flex est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation Belpex-RLP. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. Le tarif trimestriel est calculé sur la base de la demière valeur connue de l'Index Belpex-RLP (4e trimestrie est calculé sur la base de la demière valeur connue de l'Index Belpex-RLP (4e trimestre 2021 : 214,5576/MWh). Eneco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance plus ou irrégulièrement publiés. Le prix encryétiques sont majorés d'impôt et substance plus ou irrégulièrement publiés. Le prix encryétiques sont majorés d'impôt attache su suppliements en vigueur et de tous les frais imputes pour l'utilisation du réseau de distribution del te transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants comus voltre consommation sera foujours calculée sur base des taris valables à ce moment-là et, si des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco nest pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même retroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnes avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou de la contravent de la livraison lors de la première annee, même et contexion jusqu'à 56 vervaluelle réferent et du contravent les prix indiquées sont offerts uniquement

(*) taux hors terme de capacité: KVA <=13KVA 26,23 €/an; KVA > 13KVA 52,45 €/an.
(1) Tarif capacitaire additionnel pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA valable pour les services Valorisation (voir page suivante) ou Compensation (Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers.)
(2) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 022201 pour la Belgique. / Valable du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2022 inclus. / BB_032_022201_FR_ENECO_POWER_FLEX

IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ

(fixées par les autorités publiques)

Gestionnaire de réseau	Cotisation sur l'énergie (Ccent / kWh)	Cotisation fédérale ⁽²⁾ (€cent / kWh)	
AIEG	0,1926	0,3474	
AIESH	0,1926	0,3474	
FLUVIUS (GASELWEST)	0,1926	0,3474	
FLUVIUS ANTWERPEN	0,1926	0,3474	
FLUVIUS (IMEWO)	0,1926	0,3474	
FLUVIUS LIMBURG	0,1926	0,3474	
FLUVIUS WEST	0,1926	0,3474	
FLUVIUS (INTERGEM)	0,1926	0,3474	
FLUVIUS (IVEKA)	0,1926	0,3474	
FLUVIUS (IVERLEK)	0,1926	0,3474	
ORES (Brabant Wallon)	0,1926	0,3474	
ORES (Est)	0,1926	0,3474	
ORES (Hainaut électricité)	0,1926	0,3474	
ORES (Luxembourg)	0,1926	0,3474	
ORES (Mouscron)	0,1926	0,3474	
ORES (Namur)	0,1926	0,3474	
ORES (Verviers)	0,1926	0,3474	
FLUVIUS (PBE)	0,1926	0,3474	
REGIE DE WAVRE	0,1926	0,3474	
SIBELGA	0,1926	0,3474	
FLUVIUS (SIBELGAS)	0,1926	0,3474	
TECTEO	0,1926	0,3474	

Redevance de raccordement électricité (Wallonie) (2) (€cent / kWh) (2)

0,075

Contribution Fonds Energie (Flandre) (2) (C / mois)				
	Tension basse	Tension moyenne		
Tarif standard (non domicilié)	8,15	155,51		
Tarif consommateur protégé	0,00	-		
Certificats verts et de cogénération (€cent / kWh)	en Flandre	2,39		
Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)		2,85		
Certificats verts pour Bruxelles (€cent / kWh)		1,08		

Taxe OSP (obligations de service public),

0.00

10,20

16,32

20,40

30,60

40,80

81.60

132,60

uniquement pour Bruxelles (€ / an)

> 1,44 kVA et <= 6 kVA

> 6 kVA et <= 9.6 kVA

> 9 kVA et <= 13 kVA

> 13 kVA et <= 18 kVA

> 18 kVA et <= 36 kVA

> 36 kVA et <= 56 kVA

> 56 kVA et <= 100 kVA

<= 1.44 kVA



Eneco Soleil & Vent Flex



Carte tarifaire janvier 2022 d'Eneco Belgium SA pour la relivrasion d'électricité par des **petites consommations professionnelles** en Belgique.

Les tarifs d' injection sont exonérés de TVA

Indemnité supplémentaire pour l'injection

PRÉLÈVEMENT ET INJECTION / VALORISATION

REDEVANCE FIXE (€ / an)		INJECTION (€cent / kWh)				
		Compteur simple	Compteur double			
(6 / 5.1)			HEURES PLEINES	HEURES CREUSES		
		PRÉLÈVEMENT				
		Voir prélèvement	Voir prélèvement	Voir prélèvement	>	Tarif trimestriel
Voir prélèvement		Voir prélèvement	Voir prélèvement	Voir prélèvement	>	Formule tarifaire
voii preievement		INJECTION				
		23,65	23,65	23,65	>	Tarif mensuel
		0,1 X BELPEX -0,896	0,1 X BELPEX -0,896	0,1 X BELPEX -0,896	>	Formule tarifaire

Les conditions du prélèvement se trouvent à la première page de ce document.

Le tarif d'injection est variable et soumis à une indexation mensuelle sur la base du paramètre d'indexation Belpex. Vous trouverez de plus amples informations à propos de ce paramètre d'indexation sur eneco. be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont une estimation tarifaire ; le prix mensuel a été calculé sur la base de la dernière valeur connue de Belpex (12/2021: C245,443/MWh). Eneco peut modifier le mécanisme d'indexation et les coefficients assorties à condition que la réglementation y relative soit modifiée ou supprimée, ou à condition que les index concernés changent sur le plan du contenu ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'électricité injectée ou ne soient plus publiés ou le soient de manière irrégulière. Les montants mentionnés sont les derniers montants connus. Le volume d'injection sera toujours imputé aux montants en vigueur à ce moment, avec effet rétroactif. Eneco se réserve le droit d'adapter cos frais conformément aux modifications apportées au cadre réglementaire. Les adaptations à ces éléments, dont Eneco n'est pas responsable, sont entièrement récupérées sur le client (avec effet rétroactif). Les prix indiqués sont uniquement applicables aux clients avec une consommation domestique et une consommation d'électricité annuelle mesurée inférieure ou égale à 100 MWh et un raccordement basse tension avec une puissance de raccordement de maximum 56 kVA. Dans les autres cas, Eneco se réserve le droit d'adapter votre prix.

"Prélèvement et injection" : L'électricité que vous prélevez du réseau et celle que vous injectez dans le réseau sont facturées séparément. Vous touchez une indemnité pour l'électricité que vous injectez.

"Valorisation" : Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers. Vous injectez davantage d'électricité que vous n'en consommez ? Dans ce cas, vous touchez une indemnité supplémentaire pour l'injection. Ceci est possible avec un compteur bidirectionnel et avec un compteur numérique.

Les services disponibles sont spécifiques à la région

Carte tarifaire version 022201 pour la Belgique. / Valable du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2022 inclus. Uniquement applicable si un contrat d'approvisionnement a été conclu. / BB_032_022201_FR_ENECO_POWER_FLEX